

CSE UES JCDECAUX



Ecouter . Partager . Représenter

L'équipe CSE

Le CSE

Les représentants à vos côtés

Les Commissions

Les budgets pour mettre en place des actions

Des avantages pour faciliter le quotidien

Fonds de secours

Votre CSE sur la toile

EDITO

Votre CSE a fait le choix de placer la communication au premier plan en vous proposant ce livret en complément de son site internet <https://cse-ues-jcdecaux.portailce.com/>

Dans ce guide pratique vous retrouverez tout ce qui concerne votre CSE : l'équipe d'élus, les différentes instances qui vous représentent, les budgets indispensables à sa bonne marche et tous les avantages qui vous sont proposés.

Les subventions sont attribuées à tous les salariés présents sur le fichier transmis mensuellement par la Direction pour le calcul de l'assiette budgétaire, quel que soit leur type de contrat (CDD, CDI, stagiaires, alternants, apprentis, professionnalisation) et avec effet immédiat à leur entrée dans l'entreprise.

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées et de vos attentes.

Bonne découverte !

Vos élus au CSE

VOTRE EQUIPE CSE

Le CSE est composé de titulaires et suppléants élus par les salariés de l'entreprise tous les 4 ans.

Scannez ce QR code pour télécharger le répertoire des élus du CSE



LE CSE

Acteur incontournable de la vie dans l'entreprise, il exerce deux missions indépendantes mais complémentaires avec un objectif commun, la défense de vos intérêts dans votre environnement professionnel.

1. Le suivi du bon fonctionnement de l'entreprise

C'est la mission essentielle du CSE !
Il a un rôle consultatif et émet son avis sur l'organisation du travail et la marche générale de l'entreprise.

2. La gestion des activités sociales et culturelles

Le CSE met également en place les activités de loisirs et avantages qui vous sont proposés. Il est à l'écoute de vos idées et projets.

COMMENT ?

En intervenant dans différents domaines, comme :

- Les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs.
- Les conditions d'emploi et de travail (ex : l'avis annuel sur le bilan social et le rapport sur la situation comparée hommes / femmes...).
- La formation professionnelle (ex : l'avis annuel sur le plan de formation).
- L'introduction de nouvelles technologies.

Le CSE se réunit chaque mois en séance plénière.
A l'issue de cette réunion, il rédige un compte rendu, le Flash, mis en ligne sur le site internet du CSE. Le procès-verbal intégral est également disponible sur le site après approbation de la Direction et du Secrétaire du CSE.



PVs



Flashs

QUI PARTICIPE AUX REUNIONS DU CSE ?

- Le président du CSE (DRH)
- Les élus du CSE
- Les Représentants Syndicaux au CSE
- Les divers intervenants de la société ou externes (au cas par cas)



LES REPRESENTANTS A VOS COTES

Le Représentant de Proximité (RP)

Traitement des réclamations individuelles dans l'entreprise.

Le représentant de proximité peut également avoir un rôle en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Des réunions sont prévues chaque mois avec l'employeur.

Le Délégué Syndical (DS) et le Représentant Syndical (RS)

Tous deux sont des porte-paroles de leur syndicat.

Le DS assure le lien entre les salariés et l'organisation syndicale à laquelle il appartient. Il anime la section syndicale. Il représente son syndicat auprès de l'employeur et assure la défense des salariés. Il peut formuler des propositions, des revendications ou des réclamations.

Le RS désigné ou élu par un syndicat pour représenter les intérêts des travailleurs au sein de l'entreprise. Il agit en tant que porte-parole des salariés affiliés à son syndicat auprès de l'employeur et également des autres membres du CSE.



... vous avez des questions?

✓ : en priorité

DOMAINES DE COMPETENCE	CSE	RP	DS	CSSCT
Congés payés	✓	✓	✓	
Effectif ou gestion de mon service	✓		✓	
Logement	✓		✓	
Hygiène et sécurité	✓		✓	✓
Conditions de travail	✓	✓	✓	✓
Adéquation entre salaire et poste proposé	✓	✓	✓	
Relations avec la hiérarchie		✓	✓	✓
Harcèlement (de tout type)	✓		✓	✓
Licenciement individuel ou sanction		✓	✓	✓
Licenciement collectif	✓		✓	✓
Planning / changement horaire	✓		✓	✓
Heures supplémentaires	✓		✓	✓
Convocations / Sanctions disciplinaires	✓	✓	✓	
Difficultés économiques et personnelles	✓		✓	

Les Référénts Harcèlement

Mme Christelle Virion
christelle.virion@jcdecaux.com
06 59 55 67 77

Mr Giovanni Di Natale
giovanni.dinatale@jcdecaux.com
06 60 50 23 21



LES COMMISSIONS

La CSSCT*

Elle a pour mission de contribuer et de veiller à la sécurité au travail et à la prévention des risques professionnels et psychosociaux.

Le médecin du travail ainsi que l'inspecteur du travail sont invités aux réunions.

La CSSCT peut organiser des visites sur site ou dans les services et mener des enquêtes sur des situations particulières.

Elle dispose également d'un droit d'alerte.

** Commission Santé, Sécurité & Conditions de Travail*

Les autres commissions

- Commission économique
- Commission formation
- Commission égalité professionnelle
- Commission épargne salariale
- Commission santé prévoyance
- Commission environnement

La Commission fonds de secours

Le fonds de secours est une aide à caractère exceptionnel.

La commission fonds de secours peut intervenir dans les cas suivants : endettement, situation personnelle ou sociale difficile, frais médicaux, handicap, décès d'un proche, catastrophes naturelles...

La commission veille, avant prise en charge, à ce que toutes les autres voies de recours aient été épuisées.

Le montant alloué est soumis à un plafond. L'aide sera versée, dans la mesure du possible, directement aux créanciers ou aux entreprises et services financés par le fonds de secours.

La demande sera étudiée en toute confidentialité et doit être adressée à :
CSE UES JCDecaux
Avenir Saint Apolline
78370 PLAISIR

Ou par e-mail à
sylvie.bregovic@jcdecaux.com



DES BUDGETS POUR METTRE EN PLACE DES ACTIONS

1. Le fonctionnement

Ce budget, versé par l'entreprise, assure au CSE un fonctionnement optimal.

Ainsi il peut financer ses charges administratives, la formation de ses élus, la rémunération d'experts extérieurs, la communication.

Son montant représente 0,2% de la masse salariale brute.

2. Le Social et le culturel

Cette 2^e subvention permet au CSE de mettre en place des avantages et activités sociales et de loisirs.

Également versée par l'entreprise, elle est calculée sur la base de la masse salariale brute.

Scannez ce QR code pour voir la répartition du budget social et culturel



LE CSE est soumis à des obligations légales

L'URSAFF détient un droit de regard sur l'utilisation des budgets alloués aux activités sociales et culturelles. Pour être exonérés, les bons d'achats doivent être attribués dans le cadre d'événements précis (naissance, mariage, départ en retraite, médaille du travail, Noël adulte et enfant, rentrée scolaire) et leur montant doit respecter le plafond autorisé (5% du plafond mensuel de la Sécurité Sociale).

L'URSAFF peut également garantir des exonérations de cotisations pour l'achat de bons à vocation culturelle.



Des avantages pour faciliter le quotidien

- **Événements de la vie** : mariage, retraite, décès (conjoint, parent, enfant). Le CSE participe en accordant un bon d'achat/ remboursement de 100€ sur présentation d'un justificatif. Carte cadeau pour les naissances.
- **Soutien scolaire** : de la 6^{ème} à la terminale, remboursement de 50% des dépenses, plafonné à 75€ par enfant et par an.
- **Bons d'achat rentrée scolaire** : 50€ par enfant de 6 ans à 16 ans révolus.
- **Chèques cadeau de Noël** salariés et enfants de 0 à 16 ans révolus.
- **Chèques vacances** : subvention en fonction de la catégorie socio-professionnelle et distribués en mai.
- **Sport, culture, forfait ski, colonies de vacances** : remboursement de 30% des montants dépensés, plafonnés à 100€ par an et par salarié.
- **Location de vacances** :
Vous êtes dans l'entreprise depuis le 1er janvier ?
Le CSE subventionne votre location de mobil home sur le site <https://www.campings.com/ce/mosaik/login>
- **Billetterie de loisir cinéma, spectacles**,
Notre partenaire Kalidea, vous propose un choix illimité d'offres de billetterie, cinéma, culture, loisirs, cadeaux, achats quotidiens et voyages à prix réduits partout en France jusqu'à -84%.
La subvention du CSE est déduite directement de la commande.
 - Cinéma : 4 billets par mois ou 12 par trimestre, remboursement de 50% du prix du billet plafonné à 6€.
 - Spectacles : 50% plafonnés à 50€ par semestre sur 2 places identiques par commande et par salarié.
 - Parcs de loisirs : 40% plafonnés à 50€.

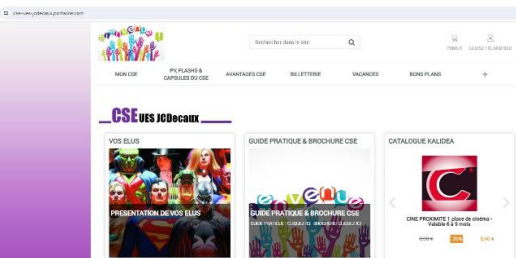


Flashez ce QR code pour obtenir le détail des Conditions Générales d'attribution des subventions.

Pratique, Kalidea vous envoie vos e-tickets sur votre boîte mail



VOTRE CSE SUR LA TOILE



Le site web

<https://cse-ues-jcdecaux.portailce.com/Home/Identification>

A votre première connections vous devrez saisir

- Un Login qui est votre numéro de matricule figurant sur votre bulletin de salaire).
- Un mot de passe comprenant 12 caractères minimum, dont minuscules et majuscule, au moins 1 chiffre et 1 caractère spécial.

Si vous ne parvenez pas à vous connecter, contacter sylvie.bregovic@jcdecaux.com



Le fil de discussion ASC Engage

<https://engage.cloud.microsoft/main/group/s/eyJfdHlwZSI6IkdYb3VwIiwiaWQiOiIyMDZlMDEwNjQ5NjAifQ/all>

A consulter sans modération pour ne rien manquer des actualités, promotions, bon plan et pour communiquer facilement sur le sujet des Activités Sociales et Culturelles

Retrouvez ici le guide pratique du site internet du CSE

